

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 MARS 2015

communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

Date d'envoi de la convocation : 24 Mars 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 79

Nombre de Procurations : 13

Nombre de Votants : 92

Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2015

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :03 Avril 1015

PRESIDENCE DE: M. Alain SUGUENOT

Titulaires: Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT. Présents : Patrick MANIERE. Jean-Luc BECQUET. Nadine BELISSANT-REYDET. Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD. Michèle RODIER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET. Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD. Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, LUCOTTE, BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul

<u>Suppléants</u>: Mme et MM. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY-MANDELOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean

Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel

Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON,

Délégués ayant donné procuration :

CHEVASSUT,

- M. Jean-Claude ANDRE à M. Jean-Francois CHAMPION,
- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. Jean-Luc BECQUET,
- Mme Anne CAILLAUD à M. Xavier COSTE,

TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Thibaut GLOAGUEN,
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- M. Gabriel FOURNIER à M. Jean-Pierre REBOURGEON,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT.
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Jacques FROTEY à M. Jean MAREY,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : M. Marc DENIZOT.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

M. CHAMPION, rapporteur, propose de statuer sur les tarifs des prestations liées à l'assainissement collectif pour l'exercice 2015. Ces dispositions tarifaires seraient applicables à compter du 1^{er} avril 2015.

I. Assainissement Collectif en affermage

a. Redevance domestique

Le rapporteur propose de porter l'abonnement communautaire à $25 \in Ht$ (soit + $5 \in Ht$ par rapport à l'année passée) sur l'ensemble du territoire affermé afin de compenser la baisse des consommations et ainsi maintenir les produits permettant le financement des projets d'investissement.

M CHAMPION précise que cette hausse résulte d'une convergence de l'abonnement communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire à 45 € Ht si on prend en compte la part fixe du délégataire qui s'élève à 20 € Ht.

Concernant la zone MONGE, il propose d'ajuster la surtaxe communautaire pour les communes dont les effluents sont traités à la station de Monge (+0,15 € HT par m3). Les communes de POMMARD et de VOLNAY supportent quant à elles une surtaxe complémentaire nécessaire au financement des projets d'assainissement réalisés respectivement en 2009 et 2013.

Cette augmentation doit permettre d'autofinancer une partie du programme d'assainissement et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

				Station MONGE									
		Zone tarifaire	Beaune	Combertault	Levernois	Montagny les Beaune	i Pommard	Savigny Ies Beaune	Vignoles	Volnay	APPE		
	5	Part variable de base /m3	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€		
Après	r1	part variable complémentaire/m	13				2,85€			2,85€	0,30		
Ap	∙av	PART VARIABLE TOTALE/m3	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	3,25€	0,40€	0,40€	3,25€	0,70€		
	Ţ	PART FIXE	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€		
		Part variable de base /m3	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€		
ant	14	part variable complémentaire/m	3				3,00€			3,00€	0,45		
Αv	0	PART VARIABLE TOTALE/m3	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	3,25€	0,25€	0,25€	3,25€	0,70€		
		PART FIXE	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€		

			Payra las	Caint	Les 7 ma	oulins	Les essarts		Station VA	L DE REUIL	
		Zone tarifaire	Bouze les Beaune	Saint Romain	Meursault	Monthelie	(Groupement Nord)	Chassagne M.	Corpeau	Puligny M.	Saint Aubin
	5	Part variable de base /m3	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€
Anrès	-	part variable complémentaire/m3	2,85	1,60	0,40	1,35€	1,10	0,90€	0,90	1,50€	0,90
4	ě	PART VARIABLE TOTALE/m3	3,25€	2,00€	0,80€	1,75€	1,50€	1,30€	1,30€	1,90€	1,30€
	1	PART FIXE	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€
		Part variable de base /m3	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€
vant	14	part variable complémentaire/m3	3,00	1,75	0,35	1,50€	1,25	1,05€	1,05	1,65€	1,05
A	2.0	PART VARIABLE TOTALE/m3	∻ 3,25.€	2,00€	0,60€	1,75€	1,50€	1,30€	1,30€	1,90€	1,30€
		PART FIXE	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€

Au vu des projets à venir sur les communes de Sainte MARIE la BLANCHE, SANTENAY et NOLAY, M. CHAMPION suggère d'augmenter progressivement leur part variable communautaire. Cette hausse permettra de dégager des marges de manœuvre financières supplémentaires dans l'optique du financement des investissements à réaliser sur ces territoires.

Le rapporteur propose que les autres tarifs communautaires soient reconduits pour le restant de l'année 2015.

		7	. 7	Zone	D 111 1	h #	h1 1	Ruffey les	Sainte	
		Zone tarifaire	Bligny	Tailly	Bouilland	Merceuil	Nolay	Beaune	Marie	Santenay
	5	Part variable de base /m3	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€	0,40€
rès	1.	part variable complémentaire/m3	1,50	1,50	1,25	1,85	1,00	0,80	0,40	0,40
Αp	ě	PART VARIABLE TOTALE/m3	1,90€		1,65€	2,25€	1,40€	1,20€	0,80€	0,80€
	1	PART FIXE	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€
		Part variable de base /m3	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€
ant	7.	part variable complémentaire/m3	1,65	1,65	1,40	2,00	0,95	0,95	0,35	0,35
A	20	PART VARIABLE TOTALE/m3	1,90€	્ર 1,90€	1,65€	2,25€	1,20€	1,20€	0,60€	0,60€
		PART FIXE	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€

Les surtaxes communautaires présentées ci-dessus tiennent compte du fonds de renouvellement de réseaux fixé à 0,03 € HT / m3 assaini par délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2010.

Le rapporteur rappelle que suite au renouvellement de la Délégation de Service Public -DSP- intervenu au 1^{er} janvier 2014, les tarifs suivants s'appliquent sur le territoire affermé :

- Surtaxe délégataire : 1,3323 € Ht par m3 assaini,
- Abonnement délégataire : 20 € Ht.

La commune de MERCEUIL a intégré cette nouvelle DSP au 1^{er} janvier 2015. Deux autres communes intégreront cette DSP de manière différée. Il s'agit de :

- MONTAGNY les BEAUNE : 10 janvier 2016,
- SANTENAY: 1er juillet 2017.

b. Redevance viticole

Le rapporteur propose de reconduire les tarifs existants en faisant la distinction pour les moûts (délibération du 24 septembre 2012) :

	Station M	ONGE	Bouze		n Les 7 Ilins	Groupement	Si	ation VAL	DE REVIL		BLIGNY
Zone tarifaire	Pommard	Volnay	Les Beaune	Meursault	Monthelie	Nord	Chassagne M.	Corpeau	Puligny M.	Saint Aubin	TAILLY
Part Variable par hectolitre vinifié	1,27€	1,27€	1,27 €	1,27€	1,27€	1,27 €	1,27€	1,27€	1,27€	1,27€	1,27€
Par variable par hlt vinifié pour les moûts		0,635€	0,635 €	0,635 €	0,635 €	0,635€	0,635€	0,635 €	0,635 €	0,635€	0,635 €

c. Prestation diverses

STATION D'EPURATION UDEP Monge	Montant HT
Redevance pour stockage de matières de vidanges (le m3)	6,50 €
Utilisation de l'aire de séchage (la tonne)	37,00€
Utilisation de l'installation de déshydratation et de l'aire de séchage (la tonne)	175,00 €
Traitement des sables et graisses (la tonne)	11,00 €
Traitement des phytosanitaires (le m3)	4,10 €

II. Assainissement Collectif en Régie

a. Redevance domestique

M. CHAMPION propose de procéder à une hausse de l'abonnement communautaire $\{+5\}$ Ht. Ainsi l'ensemble des usagers bénéficiant d'un assainissement collectif sur le territoire de la communauté se verront appliquer une part fixe égale de 45 Ht.

Le rapporteur précise qu'il convient de fixer les tarifs assainissement sur la commune de DEZIZE les MARANGES. Ces tarifs entreront en vigueur dès la mise en service de la station d'épuration prévue pour le courant du 1er semestre 2015. La redevance pourrait s'élever à 3,60 \in Ht par m3, soit 3,25 \in pour le financement de l'investissement et 0,35 \in par m3 pour la participation au fonctionnement.

Pour les surtaxes communautaires des autres communes sur le territoire en régie, il suggère d'augmenter la surtaxe de 0,05 € par m3 afin d'augmenter la capacité d'autofinancement sur ce budget annexe et ainsi maîtriser le niveau d'endettement.

			Chagny	Chaudenay	Dezize	Meloisey	Nantoux	Paris l'hôpital	Thury
	.5	Part variable de base /m3	1,55€	1,55€	1,55€	1,55€	1,55€	1,55€	1,55€
rès	vr-1	part variable complémentaire/m	-	-	2,05		- €	-	_
Aprè	1-a	PART VARIABLE TOTALE/m3	1,55€	1,55€	3,60€	1,55€	1,55€	1,55€	1,55€
	0	PART FIXE	45,00€	45,00€	45,00€	45,00€	45,00€	45,00€	45,00€
Avant	014	PART VARIABLE /m3	1,500€	1,500€		1,500€	1,500€	1,500€	1,500€
A	20	PART FIXE	40,00€	40,00€		40,00€	40,00€	40,00€	40,00€

Les surtaxes communautaires présentées ci-dessus tiennent compte du fonds de renouvellement de réseaux fixé à 0,03 € Ht / m3 assaini par délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2010.

b. Prestations diverses

M. CHAMPION propose de reconduire les tarifs liés aux prestations diverses. Le détail de ces prestations est joint en annexe 1.

Le rapporteur rappelle que l'ensemble des tarifs présenté, ci-dessus sont votés hors taxe et correspondent uniquement à la part maîtrisée par la Communauté d'Agglomération. Ils n'incluent donc pas les tarifs instaurés par les différents organismes tels que l'Agence de l'Eau et ceux contractuellement laissés au crédit du délégataire le cas échéant.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, Par 85 Voix Pour et 7 Abstentions,

- > adopte les tarifs assainissement dans les conditions proposées,
- > décide que ces tarifs seront applicables à compter du 1er avril 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

pour le PRESIDENT et par délégation LE DIRECTEUR STREETAL DES SERVICES

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

ANNEXE 1: ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE REGIE - PRESTATIONS DIVERSES

√ Ventes de matériels (tarifs fournitures et poses)

НТ	MONTAN	
2015	2014	DESIGNATIONS
		ompteurs
60,00	64,60 €	15 mm
70,00 :	75,16 €	20 mm
141,75	170,00 €	25 mm
147,00	178,45 €	30 mm
241,50	287,50 €	40 mm
710,00 (797,20 €	60 mm
1 230,00	1 350,50 €	80 mm
1 700,00 €	1 802,80 €	100 mm
		obinet avant compteur boisseau sphérique
19,70	16,70 €	15 mm
26,70 €	25,50 €	20 mm
55,00 €	30,00 €	25 mm
		binet avant compteur de
75,60 €	63,40 €	30 mm
108,40 €	70,80 €	40 mm
		binet vanne de
165,50 €	140,50 €	40 mm
175,00 €	150,00 €	50 mm
208,90 €	183,90 €	60 mm
252,10 €	227,10 €	80 mm
293,70 €	268,70 €	100 mm
484,00 €	459,00 €	125 mm
521,50 €	496,50 €	150 mm
901,00 €	876,00 €	200 mm
1 490,50 €	1 465,50 €	250 mm
		selon conduite
83,00 €	58,00 €	60 mm
90,00 €	65,00 €	80 mm
93,00 €	68,00 €	100 mm
106,00 €	81,00 €	125 mm
120,00 €	95,00 €	150 mm
94,50 €	90,00 €	semble bouche à clé
		mètre de "Tuyaux fonte"
32,67 €	19,31 €	60 mm
39,64 €	22,00 €	80 mm
49,70 €	29,93 €	100 mm
64,07 €	37,88 €	125 mm
74,01 €	40,00 €	150 mm
		mètre de "Tuyaux PVC Pression"
5,60 €	7,60 €	Ø 63
11,00 €		Ø 90
16,50 €		Ø 110
21,20 €		Ø 125
24,30 €		Ø 140
28,40 €		Ø 160
44,40 €		Ø 200
	7,60 € 11,25 € 16,80 € 21,20 € 25,26 € 28,40 € 46,09 €	Ø 90 Ø 110 Ø 125 Ø 140 Ø 160

	MONTA	and the second of the second equipment of the
DESIGNATIONS	2014	2015
Le mètre de "Tuyaux polyéthylène"		
19/25 mm	4,98 €	2,00 €
24/32 mm	5,88 €	3,00 €
31/40 mm	6,78 €	4,70 €
50 mm	7,68 €	7,40 €
Gaine TPC		
63 mm (ml)	nouveau	4,50 €
90 mm (ml)	nouveau	7,40 €
grillage avertisseur (ml)	nouveau	1,41 €
Raccords (type HUOT)		
25 mm	8,10 €	10,40 €
32 mm	13,00 €	13,80 €
40 mm	22,00 €	22,60 €
50 mm	28,90 €	36,30 €
Raccords (type HUOT) doubles		
25 mm	30,00 €	21,90 €
32 mm	39,10 €	35,70 €
40 mm	55,00 €	53,10 €
50 mm	70,40 €	93,70 €
toutes pièces de laitonnerie		
15 mm	3,00 €	3,15 €
20 mm	4,00 €	4,20 €
30 mm	6,00€	6,30 €
40 mm	8,00 €	8,40 €
50 mm	10,00 €	10,50 €
Joints (type Gibault) et major		
G7	21,60 €	22,68 €
G8 à G11	24,00 €	25,20 €
G12	25,10 €	26,36 €
G13	38,90 €	40,85 €
G15	41,90 €	44,00 €
G16	42,00 €	44,10 €
G19	59,10 €	62,06 €
G20	59,20 €	62,16 €
G22	77,10 €	80,96 €
G24	77,60 €	81,48 €
G26	108,20 €	113,61 €
G28	109,20 €	114,66 €
G35	163,30 €	171,47 €
Terrassement, remblaiement, réfection de chaussée au ml pour une		***
largeur de 0.80 m et une profondeur de 1.20 m (y compris toutes demandes	00.00	00.40.5
particulières)	88,00 €	92,40 €
Clapet anti pollution de 15 mm	40 40 61	47.50.5
20 mm	10,40 €	17,50 €
30 mm	21,20 €	35,90 €
40 mm	66,70 €	112,90 €
60 mm	78,60 €	152,70 €
	214,00 €	191,60 €
80 mm	280,00 €	288,20 €
100 mm	373,00 €	401,00 €
125 mm	539,00 €	689,40 €
150 mm	796,00 €	864,60 €

DESIGNATIONS	MONTAI	NT HT
	2014	2015
Support compteur pré équipé		
15 mm	33,80 €	27,00 €
20 mm	34,20 €	54,60 €
30 mm	79,90 €	146,60 €
40 mm	181,40 €	313,30 €
Manchons réparations inox	<u></u> .	
en dessous de 76 mm	56,00 €	81,00 €
76-83 mm	82,10 €	107,10 €
84-94 mm	64,60 €	109,60 €
97-104 mm	89,50 €	114,50 €
116-126 mm	99,20 €	124,20 €
127-137 mm	99,20 €	124,20 €
au dela de 137 mm	120,00 €	145,00 €
Regard compteur incongelable		
pour compteur de 15 mm	202,00 €	202,00 €
pour 2 compteurs de 15 mm	278,00 €	295,00 €
pour un compteur de 20 mm	269,00 €	295,00 €
monobloc	220,00 €	supprimer
Regard pré équipé		
Pour 3 compteurs	388,60 €	334,00 €
Pour 4 compteurs	415.70 €	supprimer
Pour 2 compteurs >15 mm	364,60 €	supprimer
Prise eau complète	•	
Forfait fourniture pour les 5 premiers mètres sans regard		
19/25 mm	280,30 €	294,32 €
24/32 mm	357,83 €	375,72 €
Forfait fourniture pour les 5 premiers mètres regard compris (tuyaux 19/25)		
1 compteur	438,30 €	460,22 €
2 compteurs	507,30 €	532,67 €
3 compteurs	599,00 €	628,95 €
Prix du mètre au-delà de 5 mètres	599,00 € [020,33 €
19/25 mm (polyéthylène+ gaine)	4 00 6	5,23 €
24/32 mm (polyéthylène+ gaine)	4,98 € 5,88 €	6,17 €
Rehausse + couvercle pour regard d'eau potable	92,00 €	96,60 €
Raccords bride pour tube PVC	9∠,00 €	<i>3</i> 0,00 €
40 mm	27.05.6	31,10 €
50 mm	37,05 €	57,10 €
60/65 mm	43,00 €	57,10 € 40,10 €
80 mm	53,59 €	40,10 € 57,60 €
100 mm	60,14 €	
125 mm	63,67 €	63,80 € 105,10 €
125 mm	78,61 €	
200 mm	86,85 €	126,80 €
200 mm	134,53 €	180,00 €
250 mm	144,26 €	180,00 €
25U mm	217,66 €	284,40 €

DESIGNATIONS	MONTAN	IT HT
DESIGNATIONS	2014	2015
Nourrice de distribution		<u> </u>
2 compteurs	37,05 €	38,90 €
3 compteurs	43,00 €	45,15 €
4 compteurs	53,59 €	56,27 €
5 compteurs	60,14 €	63,15 €
6 compteurs	63,67 €	66,85 €
Par compteur supplémentaire	26,46 €	27,78 €
Col de cygne	15,00 €	24,90 €
Raccord électro-soudable		<u> </u>
25 mm	18,00 €	18,90 €
32 mm	19,00 €	19,95 €
40 mm	25,90 €	27,20 €
50 mm	28,80 €	30,24 €
Etalonnage compteur	<u>'</u>	
Compteur fileté	85,00 €	89,25 €
Compteur bridé 40, 50, 60 mm	150,00 €	157,50 €
Compteur bridé 80, 100 mm	200,00 €	210,00 €
tabouret de branchement EU unité		112,40€
tuyau pvc CR8 DN 125 au ml		35,50€
coude unité		23,00€
piquage sur canalisation		70,00€

✓ Maîtrise d'œuvre

DESIGNATIONS	TARIFS HOR	AIRES HT
	2014	2015
Intervention agent technique (à l'heure)	25,00 €	25,00 €
Contrôle des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif	25,00 €	25,00 €
Fermeture de compteur liée à une suspension d'abonnement ou demande expresse de l'abonné (à l'unité) (1)	25,00 €	25,00 €
Réouverture de compteur pour reprise d'abonnement suite à une suspension ou demande expresse de l'abonné (à l'unité) (1)	25,00 €	25,00 €

^[1] La mise en place de ces tarifs va permettre la limitation des fermetures temporaires de compteurs pour les maisons secondaires

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Conseil Communautaire du 30 Mars 2015 : Tarifs prestations liées à l'assainissement collectif. - Annule et remplace acte 15-145 transmis le 31/03/2015 suite erreur rapport de vote

Date de transmission de l'acte :

03/04/2015

Date de réception de l'accusé de

03/04/2015

réception :

Numéro de l'acte :

15-145-1 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

021-200006682-20150330-15-145-1-DE

Date de décision :

30/03/2015

Acte transmis par:

Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires